

CONDITIONS GENERALES

CONTRAT DE SERVICE TITAN DC

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Pour les besoins du présent document, les termes commençant par une majuscule auront la signification suivante, qu'ils soient au singulier ou au pluriel.

- 1.1. Client** : toute personne physique majeure capable ou toute personne morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel, dont les coordonnées sont renseignées dans la Commande de Services
- 1.2. Commande de Services** : la commande de services est effectuée via le Site Internet détaillant notamment les Services, la durée des Services et les prix. La Commande de Services prend la forme (i) d'un document intitulé « Bon de commande » ou « Devis ».
- 1.3. Conditions Générales** : le présent document.
- 1.4. Conditions Particulières** : les conditions particulières qui complètent les présentes conditions générales, le cas échéant.
- 1.5. Contrat** : les présentes Conditions Générales ainsi que les documents contractuels listés à l'Article 3 des présentes Conditions Générales.
- 1.6. Durée** : la durée du Contrat.
- 1.7. Emplacement** : l'espace désigné au sein des Locaux où les Équipements seront conservés pendant la durée du Contrat, ledit espace pouvant être modifié suite à une information écrite de Titan DC.
- 1.8. Espace Client** : espace privatif du Client accessible en ligne sur le site Internet de la société Titan DC, aux adresses communiquées par TITAN DC.
- 1.9. Heures ouvrées** : de 9h30 13h30 et de 14h30 à 18h30 tous les jours ouvrés.
- 1.10. Titan DC** : Titan Datacenters France, SAS au capital de 1 042 907, 50 euros dont le siège social est situé 45 allée des Ormes à Mougins (06250), enregistrée au RCS de Cannes sous le numéro unique 789 683 190.
- 1.11. Jours Ouvrés** : tous les jours du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés nationaux.
- 1.12. Jours** : jour calendaire, tous les jours sont exprimés en jours calendaires sauf précision contraire.
- 1.13. Locaux ou Data Center** : tout espace physique géré par Titan DC hébergeant les moyens techniques (et notamment les serveurs) permettant la mise à disposition des Services.
- 1.14. Logiciel** : logiciels, progiciels, bases de données, scripts, systèmes d'exploitation mis à la disposition du Client par Titan DC et/ou par leur éditeur respectif dans le cadre du Service, dont la liste figure dans la Commande de Services.
- 1.15. Parties** : Titan DC et le Client.
- 1.16. Redevances** : tous les montants payables tels qu'ils sont spécifiés dans la Commande de services.

1.17. Ressources Système : toute capacité technique mise à disposition par Titan DC.

1.18. Restrictions Techniques : restrictions techniques d'utilisation et d'exploitation du Service fixées par Titan DC du fait notamment des caractéristiques du Serveur, la politique commerciale de Titan DC, les choix technologiques de Titan DC, les Ressources Système, les évolutions technologiques etc.

1.19. Service : désigne tous services fournis par Titan DC et détaillés dans la Commande de Service.

1.20. Site Internet : le site internet de Titan DC accessible à l'adresse <https://titandc.net>

1.21. SPAM : communications électroniques massives, notamment de courrier électronique, non sollicitées par les destinataires, à des fins publicitaires ou malhonnêtes.

ARTICLE 2 – OBJET

Le Contrat définit les conditions dans lesquelles Titan DC fournit les Services en contrepartie du paiement de la Redevance par le Client convenue aux conditions financières et les conditions dans lesquelles le Client est autorisé à utiliser les Services.

Il est rappelé que seul le Client agissant en qualité de professionnel est autorisé à souscrire aux Services.

En tout état de cause, les Conditions Générales sont annexées à la Commande de Services envoyée préalablement au Client.

L'émission d'un bon de commande du Client faisant référence à un Devis auquel sont jointes les présentes Conditions Générales ou l'acceptation des Conditions Générales en ligne entraîne l'acceptation du Contrat sans réserve.

ARTICLE 3 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

3.1. Documents à valeur contractuelle

Le Contrat est constitué des documents suivants, par ordre de priorité décroissante :

- Les présentes Conditions Générales ;
- La Commande de Services ;

En cas de contradiction entre les documents, le document de rang supérieur prévaudra.

3.2. Intégralité de l'accord

Le Contrat exprime l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Il prévaut sur toutes propositions ou accords antérieurs, ainsi que sur toutes autres communications entre les parties se rapportant à l'objet du Contrat.

Sauf stipulation expresse contraire dans le cadre des présentes, aucune indication, ni aucun document ne pourra être réputé incorporé au Contrat et engendrer des obligations au titre du Contrat, s'il n'a pas fait l'objet d'un avenant préalablement agréé et signé par des représentants dûment habilités des deux Parties.

3.3. Évolution des présentes Conditions Générales dans l'hypothèse où le Client ne souscrit pas à de nouveaux Services durant le Contrat

Titan DC pourra, à tout moment, faire évoluer les présentes Conditions Générales (les « Nouvelles Conditions Générales »). Dans une telle hypothèse, Titan DC adressera, par email, les Nouvelles Conditions Générales applicables. Le Client disposera alors d'un délai de 30 jours pour résilier le Contrat, si les nouvelles Conditions Générales ne lui conviennent pas, dans les conditions du présent Contrat. A défaut d'avoir résilié le Contrat dans un délai de 30 jours, les Nouvelles Conditions Générales se substitueront aux Conditions Générales en vigueur.

3.4. Évolution des présentes Conditions Générales dans l'hypothèse où le Client souscrit à de nouveaux Services durant l'exécution du Contrat

Dans l'hypothèse où le Client souscrit à de nouveaux Services durant l'exécution du Contrat, les nouveaux Services, ainsi que tous les Services auxquels le Client a souscrit auprès de Titan DC, seront soumis à la dernière version des Conditions Générales acceptée par le Client sur le Site Internet, de sorte que la dernière version des Conditions Générales sera applicable à l'ensemble des Services fournis par Titan DC au Client.

ARTICLE 4 – SERVICES, PREREQUIS, ET UTILISATION DES SERVICES

4.1. Description des Services

Les Services sont détaillés dans la Commande de Service.

Titan DC met à disposition du Client les Services conformément au Contrat, dans le cadre d'une obligation de moyens.

4.2. Accès aux Services et utilisation des Services

Afin d'accéder au Service, outre l'acceptation du Contrat, le Client communique un certain nombre d'informations (4.2.1.).

Lorsque le dossier du Client est complet, Titan DC livre les Services au Client (4.2.2.).

Une fois les Services livrés au Client, l'accès aux Services se fait via Internet, en utilisant les login et mots de passe choisis par le Client lors de son inscription. (4.2.3.).

Le Client est libre d'utiliser les Services pour installer des logiciels, applications, sites internet ou contenu quelconque (4.2.4.), sous réserve de respecter la législation en vigueur et le Contrat (4.2.5.).

4.2.1. Information du Client

Les coordonnées communiquées par le Client doivent être exactes et complètes.

Le Client maintient une adresse email de contact et une adresse postale valide, afin que Titan DC puisse adresser les factures, relances et toutes informations relatives aux Services, ainsi qu'un moyen de paiement permanent. La mise à jour des informations se fait sur l'Espace Client par le biais des Identifiants choisis par le Client lors de son inscription.

Titan DC ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir le Client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le Client aurait omis de notifier à Titan DC toute modification. Et notamment le Client ne pourra tenir Titan DC responsable de tout préjudice advenant d'une coupure de Service, résultant d'une facture ou d'un avis de relance non reçu et impayé en raison d'une adresse email ou postale non valide.

4.2.2. Livraison des Services

Lorsque le Client souscrit aux Services, Titan DC vérifie que le dossier est complet, c'est-à-dire que :

- les informations relatives au Client sont complètes ;
- la Commande de Services a été validée en ligne ;
- la Redevance convenue ait été payée ;
- le Client a fourni un moyen de paiement valide.

Une fois que le dossier du Client est complet et validé par Titan DC, Titan DC livrera les Services convenus dans la Commande de Service dans un délai maximum d'une heure.

Le Client est informé de la livraison des Services par un email adressé à l'adresse qu'il a communiqué.

4.2.3. Login et Mot de passe

L'accès aux Services Titan DC via internet est protégé par des noms d'utilisateur et des mots de passe. Un login et un mot de passe sont choisis par le Client au moment de la souscription des Services.

Le Client est responsable de ses noms d'utilisateurs (login) et mots de passe. Ceux-ci sont strictement confidentiels et Titan DC ne pourra être tenue responsable de toute utilisation illicite ou frauduleuse. Toute

divulgaration intentionnelle ou non des noms d'utilisateurs et/ou mots de passe fournis, engage la seule responsabilité du Client à l'exclusion de celle de Titan DC.

Par conséquent, le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement de ses Services consécutif à une utilisation par un tiers (membre de son personnel ou tierce personne auquel le client aura fourni son nom d'utilisateur et/ou mot de passe). Le Client supportera seul les conséquences de la perte des noms d'utilisateurs et/ou mot de passe.

4.2.4. Installation de logiciels, d'applications, de sites internet ou de contenus sur les Services

Le Client est seul responsable des logiciels et, tout autre élément téléchargés et/ou installés sur les Services Titan DC.

Si ceux-ci entraînaient une dégradation, une rupture de service ou la nécessité d'une réinstallation partielle ou complète du Service, le Client en serait le seul responsable et ne saurait engager la responsabilité de Titan DC. Dans ce cas, l'interruption du service n'ouvrirait droit à aucune réclamation, aucun remboursement ou dédommagement au profit du Client.

4.2.5. Respect de la législation applicable et contenu manifestement illicite

4.2.5.1. Respect de la législation applicable

Le Client respecte la législation applicable et s'engage à se conformer aux lois en France et à l'étranger qui sont déjà en vigueur ou qui le seront dans l'avenir et, aux usages de l'internet, et à ce titre, notamment :

sans que cette liste ne soit exhaustive, à respecter les lois régissant les services de communication audiovisuelle, le traitement des données nominatives, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine, la propriété intellectuelle, le droit des marques et le droit des brevets, le commerce électronique, la publicité, et de manière générale s'interdit tout stockage ou diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte aux droits d'un tiers ou une infraction à une loi en vigueur.

En particulier, s'interdit la pratique du spamming, soit l'envoi de courriers commerciaux ou publicitaires non sollicités en masse, ainsi que le stockage ou la diffusion de toutes données à caractère, violent, obscène ou incitatif à la haine raciale ou religieuse, du phishing ou des attaques informatiques de quelque sorte que ce soit en utilisant les Services Titan DC.

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des mineurs susceptibles d'utiliser les Services. L'utilisation de ces Services par une personne mineure s'effectue sous les seuls contrôles et responsabilité du Client. Titan DC rappelle que le Client a une obligation de résultat quant à la protection des mineurs et que le contenu des sites hébergés ne relève en aucun cas de la responsabilité de la société Titan DC.

L'hébergement de sites internet implique l'obligation pour le client de s'identifier en permanence et à maintenir constamment accessibles les éléments d'informations prévus par les lois en vigueur, notamment la loi du 30 Septembre 1986 et les dispositions applicables à la vente à distance.

Le Client assume seule la responsabilité éditoriale des sites internet qu'il héberge sur les Services. En aucun cas, Titan DC ne pourra être tenu responsable du contenu hébergé par le Client sur les Services, sauf à ce que Titan DC voit sa responsabilité mise en cause dans les conditions relatives à la responsabilité de l'hébergeur.

En cas de non-respect de l'une de ces clauses, Titan DC se réserve de droit de fermer le(s) site(s) internet du Client sans délais. En effet, le Client est informé que, conformément à la loi 2004-575 et plus précisément son article 2, « *Les personnes physiques ou morales qui assurent, même à titre gratuit, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par des destinataires de ces services ne peuvent pas voir leur responsabilité civile engagée du fait des activités ou des informations stockées à la demande d'un destinataire de ces services si elles n'avaient pas effectivement connaissance de leur caractère illicite ou de faits et circonstances faisant apparaître ce caractère ou si, dès le moment où elles en ont eu cette connaissance, elles ont agi promptement pour retirer ces données ou en rendre l'accès impossible.* ».

Titan DC pourra donc, sur ce fondement, décider de suspendre l'accès au contenu signalé comme illicite, dans l'attente d'une décision de justice devenue définitive.

Le Client garantit Titan DC de toutes les conséquences pécuniaires pouvant résulter de la mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale à raison de la présentation et du contenu des données quelles qu'elles soient, stockées et/ou diffusées par le Client à partir de son site internet ou du/des nom(s) de domaine du Client à l'égard de la législation dans le monde entier.

Le Client s'engage à intervenir à toute instance engagée à l'encontre de Titan DC du fait de la présentation et du contenu des données et/ou du/des nom(s) de domaine, aux fins de s'identifier comme étant le seul et l'unique responsable de ces données et de ce/ces nom(s) de domaine.

4.2.5.2. Contenu manifestement illicite

En cas de plainte, réclamation, notification quelle qu'en soit la forme, à Titan DC relatives aux agissements du Client sur les Services et notamment l'hébergement de données ou d'un site Internet, quels qu'ils soient, comme dans le cas où le Client ferait disparaître des sites les éléments de son identification, Titan DC sera en droit de suspendre immédiatement et sans préavis la connexion aux Services (Loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique), sans que cette suspension ne puisse donner droit au versement d'une quelconque indemnisation.

Compte tenu de la conservation des données du Client durant cette période et de l'impossibilité de réaffecter les Ressources Systèmes à un autre Client, le Client restera redevable de l'intégralité des sommes dues à TITAN DC, comme si les Services n'avaient pas fait l'objet d'une suspension.

Dans une telle hypothèse, le Client reste libre de résilier le contrat conformément aux dispositions de l'article 13.1. du présent Contrat.

Si, à l'issue de cette suspension, une autorité compétente constate la licéité du contenu, Titan DC remettra dans les meilleurs délais les Services en ligne.

Si, en revanche, les contenus sont jugés illicites par les autorités compétentes, Titan DC pourra résilier le Contrat et le Client sera redevable de toutes les sommes dues au titre de la facturation déjà émise comme de la facturation à émettre jusqu'à l'expiration du Contrat du fait de la résiliation aux torts exclusifs du Client.

4.3. Évolution des Services

4.3.1. Évolution des Services à l'initiative du Client

Le Client dispose de la faculté de souscrire à de nouveaux Services à tout moment. Dans une telle hypothèse, les conditions contractuelles en vigueur trouveront à s'appliquer, conformément à l'Article 3 des présentes Conditions Générales.

Tout Service supplémentaire fera l'objet d'une Commande de Services complémentaire et le cas échéant d'une Redevance supplémentaire.

Le Client sera responsable de toutes les dépenses ou autres sommes supplémentaires supportées par Titan DC résultant soit des instructions du Client, du manque d'instruction du Client, de l'inexactitude des informations fournies par le Client, des retards ou de toute autre cause imputable au Client incluant toute modification de spécifications ou d'exigences.

4.3.2. Évolution des Services à l'initiative de Titan DC

Les Services pourront faire l'objet à tout moment de changements, de variations, ou d'extensions par Titan DC sous réserve que ces modifications ne compromettent pas de façon substantielle la nature ou la qualité des Services souscrits par le Client dans le cadre de la Commande de Services et que le montant des Redevances facturées au Client ne soit pas augmenté.

Sont considérées notamment comme des modifications non substantielles : Mise à jour des logiciels, mise en conformité des systèmes, changement de réseau pour l'acheminement des données, changement de site géographique pour l'hébergement des serveurs, changement de matériel pour un matériel équivalent ou supérieur de marque ou de modèle différent.

Titan DC se réserve à tout moment le droit d'apporter aux Services tout changement d'urgence, exigé pour des raisons de sécurité ou de sûreté ou de toute autre nature.

Ces changements ne devront pas compromettre de façon substantielle la nature ou la qualité des Services.

Titan DC informera le Client dans les meilleurs délais de tout changement ainsi apporté aux Services.

4.4. Assistance

Pour l'ensemble des prestations objet des présentes, le Client dispose d'une assistance en ligne et par courrier électronique depuis son Espace Client durant les jours et heures ouvrés de Titan DC, apportant une aide technique concernant le Service en répondant dans les meilleurs délais aux questions et commentaires du Client adressés via son Espace Client.

Le Client dispose en outre d'un Service Client accessible au numéro de téléphone indiqué sur les sites internet de Titan DC durant les jours et heures ouvrés de Titan DC. Le Client peut également souscrire auprès de Titan DC des prestations d'assistance personnalisée au tarif en vigueur au moment de la souscription.

ARTICLE 5 – DEVOIR DE COLLABORATION DU CLIENT

Le Client a envers Titan DC un devoir général de collaboration comprenant notamment :

- (i) la communication à Titan DC de toute information, tout matériel et la réponse à toute question que cette dernière jugera utile pour remplir ses obligations ;
- (ii) la mise à disposition de Titan DC des moyens nécessaires à l'exécution du Contrat.

Le Client s'engage à désigner, à compter de la date de signature du Contrat, un interlocuteur technique chargé des relations avec Titan DC afin d'assurer la bonne exécution du Contrat.

Le Client reconnaît avoir reçu de Titan DC toutes les informations nécessaires lui permettant de prendre toutes les précautions utiles pour la mise en œuvre des Services et leur utilisation.

Le Client s'engage à payer toutes les Redevances dues à Titan DC conformément aux termes du Contrat.

Le Client n'aura aucun droit sur tout équipement fourni par Titan DC sinon le droit d'utiliser cet équipement en respectant les modalités d'utilisation et ce, pendant la durée indiquée et tant que les paiements des Redevances sont à jour.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et le fonctionnement du réseau Internet ainsi que du Service.

Le Client déclare disposer du matériel, des logiciels, des compétences et, le cas échéant, du personnel nécessaire à l'utilisation du Service. Il garantit qu'il utilisera le Service conformément à ses spécifications sans que cette utilisation ne cause dommage aux matériels et logiciels fournis ou utilisés par Titan DC.

ARTICLE 6 - PROPRIETE DES DONNEES / SAUVEGARDE DES DONNEES

6.1. Propriété des données

Le Client est le propriétaire des données de toute nature stockées et diffusées sur les Services. Il garantit Titan DC de disposer de toutes les autorisations nécessaires pour leur stockage et leur diffusion.

Le Client est seul responsable des contenus et services hébergés sur les Services et des informations transmises ou collectées et donc Titan DC n'assume aucune responsabilité quant à ces derniers.

Il est rappelé que Titan DC est un intermédiaire technique et n'a aucune responsabilité quant aux contenus et données qui sont téléchargés sur les Services par le Client : Titan DC n'a ni la connaissance, ni le contrôle des contenus stockés par le Client sur les Services.

6.2. Sauvegarde des données

Il incombe au Client d'effectuer régulièrement la sauvegarde des données, fichiers, programmes et informations de toute nature installée sur les Services. En cas de destruction accidentelle, le Client reconnaît expressément que Titan DC ne sera en aucun cas tenue de les reconstituer.

Le Client est informé qu'en dépit de tous les soins que Titan DC prend lors des mises à jour de son infrastructure ou d'une manipulation quelconque, les données du Client peuvent parfois être perdues ou endommagées.

Titan DC n'effectue donc aucune sauvegarde spécifique des données hébergées et donc, quelle que soit l'offre contractée par le Client et les options et/ou services éventuels, Titan DC ne garantit aucunement la récupération des données du Client qui auraient pu être perdues ou endommagées.

Ainsi la responsabilité de Titan DC ne pourra être engagée en cas d'éventuelles carences dans la mise en œuvre des mesures de sécurité, notamment de sauvegarde.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE TITAN DC

Titan DC apporte, dans le cadre d'une obligation de moyens, tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture du Service conformément aux Commandes de Services, aux présentes Conditions Générales et Conditions Particulières applicables le cas échéant, et à l'état de l'art.

Titan DC assure l'ensemble des connexions nécessaires aux prestations de service, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance programmées et/ou des pannes éventuelles, dans le cadre d'un taux de disponibilité de 99% sur 12 mois, ledit taux de disponibilité ne prenant pas en compte les périodes de maintenance.

A ce titre, Titan DC s'engage à satisfaire aux obligations techniques imposées par les opérateurs de réseaux, à se conformer aux protocoles et aux standards en usage sur internet et à assurer et maintenir le bon état des équipements qu'elle contrôle.

Sauf disposition contraire du Contrat, les Services sont fournis "en l'état" et le Client utilise ces Services à ses propres risques. Titan DC ne garantit pas que les Services seront ininterrompus, ne comporteront pas d'erreur ou qu'ils seront totalement sécurisés.

Conformément à la législation applicable, les coordonnées déclarées par le Client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES

8.1. Responsabilité de Titan DC

La responsabilité de Titan DC est limitée aux dommages matériels directs, réels, personnel et certains subis par le Client et dus à la seule faute de Titan DC dans le cadre du Contrat. Titan DC ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage subi par un tiers (à l'exception des dommages corporels) ni de tout dommage indirect subi par le Client, ni de tout préjudice commercial ou trouble commercial quelconque, perte de bénéfice ou de clientèle, perte de chiffre d'affaires, perte de commandes, perte d'économies escomptées, perte d'exploitation, perte d'image, atteinte à l'image de marque, perte de trafic, perte de données, préjudice moral. Le Client devra donc s'assurer pour ces préjudices par ses propres moyens.

En aucune hypothèse, Titan DC ne saurait être tenue responsable des données présentes sur les Services, ni de l'utilisation non conforme des Services (en ce compris l'utilisation de toute fonctionnalité y afférent) par le Client (y compris son personnel) ou par tout tiers. En particulier, Titan DC ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages résultant d'infractions aux dispositions du Code pénal, du piratage et/ou de la prise de contrôle des Services, notamment le piratage de toute fonctionnalité permettant un accès à distance des Services, par un tiers non autorisé par le Client.

Titan DC ne pourra en aucun cas être responsable d'un événement de force majeure entendu comme tout fait ou événement indépendant de la volonté de Titan DC, notamment : conflits sociaux, grèves internes, intervention des autorités civiles ou militaires, guerres ou hostilités déclarées ou non déclarées, actes terroristes, émeutes, catastrophes naturelles, intempéries affectant les voies de communication et les rendant impraticables, incendies, dégâts des eaux, épidémies, conditions sanitaires, mauvais fonctionnement ou interruption des réseaux de télécommunications.

Titan DC ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un quelconque préjudice né de la désactivation des Services en raison d'un événement extérieur à sa volonté, du fait d'un contenu illicite ou en cas de défaut de paiement du Client.

Les Parties reconnaissent et acceptent que, bien qu'elles utilisent des anti-virus, elles ne peuvent garantir que les Services ou les transmissions entre elles seront indemnes de tout virus. La responsabilité de Titan DC ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante sur l'un des services du client ou pour un piratage de l'un des services du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par Titan DC.

Si l'utilisation des Services par le Client ou son interaction avec internet ou des tiers nuit ou risque de nuire au réseau Titan DC ou à ses activités, le Client autorise expressément Titan DC à suspendre les Services et à ne la restaurer que dès qu'elle estimera raisonnablement qu'il n'y a plus de danger ni de risque de danger pour le réseau Titan DC, les Services, ou ses activités.

Le Client reconnaît que les aléas de l'accès au réseau internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances. Et donc Titan DC ne pourra être tenue pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou d'une éventuelle défaillance des opérateurs des réseaux de télécommunication vers l'Internet ou de ses fournisseurs d'accès. Par ailleurs, les prestations fournies par Titan DC sont indépendantes d'autres opérateurs techniques tels que fournisseurs et opérateurs d'énergie ainsi que fournisseurs et distributeurs de télécommunication et que par conséquent sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

Le Client renonce, et se porte fort de faire renoncer ses assureurs, à tout recours contre Titan DC excédant les limites prévues au présent Article. Les Redevances sont déterminées en considération de la présente clause. En cas de mise en œuvre de la responsabilité de Titan DC, le Client devra minimiser les coûts, pertes et dommages afférents.

En cas de manquement par Titan DC à ses obligations contractuelles, le Client dispose d'un délai d'un an à compter du fait générateur ou de la connaissance de ce fait, pour engager la responsabilité de Titan DC. Exception est faite pour les actions qui pourraient être engagées par Titan DC pour défaut de paiement, qui se prescrivent conformément au droit commun.

Sauf faute lourde ou dolosive, dans le cas où la responsabilité directe de Titan DC est engagée, le montant maximum auquel pourra prétendre le Client, quelle qu'en soit la cause, est limité, tout préjudice confondu, au montant équivalent effectivement payé par le Client à Titan DC lors des trois derniers mois, ou sa valeur théorique.

Titan DC exclut toute garantie non expressément prévue dans les présentes Conditions Générales dans toute la latitude autorisée par la loi française.

8.2. Responsabilité du Client

Le Client reconnaît être l'unique responsable :

- (i) du choix des Services et de leur adéquation à ses besoins ;
- (ii) du respect de l'étendue des droits concédés et des conditions d'utilisation du des Services ;
- (iii) de l'utilisation des Services conformément à leur destination ;
- (iv) de la sécurité de son système d'information et la sauvegarde de ses données ;
- (v) de la qualification et la compétence de son personnel ;
- (vi) des déclarations légales ou réglementaires (CNIL, ...) ;
- (vii) du respect des lois et des règlements.

Le Client s'obligera pendant toute la durée du Contrat à procéder à la sauvegarde régulière de ses données. Avant l'expiration du Contrat, le Client s'assurera que ses données ont été sauvegardées intégralement.

En toute hypothèse, le Client indemniserà Titan DC en totalité de toute perte, de dommage ou dépenses que Titan DC, ses employés, ses agents, ses sous-traitants et autres clients serait amené à supporter du fait (i) de la négligence ou de tout manquement au Contrat de la part du Client, de ses employés, agents ou sous-traitants (ii) et de toutes réclamations concernant les Services qui seraient formulées à l'encontre de Titan DC par tout client du Client ou tout tiers traitant avec le Client.

ARTICLE 9 – ASSURANCES

Les parties déclarent être assurées, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, pour couvrir leurs responsabilités aux termes du Contrat. Une copie du contrat d'assurance ou lettre couverture des risques liés au Contrat pourra être demandée.

Concernant Titan DC, cette remise sera effectuée moyennant le remboursement des frais inhérents à cette transmission forfaitairement évalués à 50 euros HT.

Le Client doit également souscrire une police d'assurance en matière de responsabilité civile, en matière de dommages matériels ainsi qu'en matière de dommages résultant d'une interruption de l'activité de l'entreprise. Ces polices d'assurances doivent courir à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat et jusqu'à la date nécessaire pour garantir la couverture de l'ensemble des responsabilités du Client survenant au titre du Contrat qui seraient généralement couvertes par les polices d'assurance, quel que soit le moment de la demande invoquant ladite responsabilité. Cette assurance doit être souscrite auprès d'un assureur de notoriété publique.

ARTICLE 10 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

10.1 Respect de la réglementation applicable.

Les Parties s'engagent à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, ainsi que le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), à compter de sa date d'application.

Chacune des Parties s'engage notamment, concernant les traitements de données à caractère personnel dont elle est responsable, à effectuer toutes les formalités requises (déclarations, demandes d'autorisation, etc.) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) ou de tout autre organisme compétent, et à respecter les droits des personnes concernées (notamment droit d'information, d'accès, de rectification et de suppression des données).

Il est rappelé qu'en sa qualité d'hébergeur, Titan DC n'a pas connaissance des contenus stockés par le Client sur les Services de sorte que Titan DC ignore si des données à caractère personnel sont, ou non, stockées.

Le Client, qui demeure seul responsable du choix des Services, s'assure que les Services présentent les caractéristiques et conditions requises pour pouvoir procéder aux traitements de données à caractère personnel envisagés dans le cadre de l'utilisation des Services, compte-tenu de la réglementation en vigueur, notamment lorsque les Services sont utilisés pour traiter des données sensibles.

10.2. Traitements réalisés par le Client.

10.2.1. Responsabilité des traitements.

Le Client demeure seul responsable des traitements de données à caractère personnel réalisés pour son propre compte dans le cadre des Services, que ce soit par lui-même ou par des tiers.

10.2.2. Sécurité.

Titan DC prend, dans les conditions prévues au Conditions Générales, toutes précautions utiles pour préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel auxquelles elle a accès, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

A cet égard, Titan DC s'engage notamment à ne pas accéder ni utiliser les données du Client à d'autres fins que pour les besoins de l'exécution des Services.

Titan DC peut toutefois être amenée à devoir communiquer lesdites données à des autorités judiciaires et / ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions. En ce cas, et sauf disposition légale ou injonction de l'autorité compétente l'en empêchant, Titan DC s'engage à en informer le Client et à limiter la communication de données à celles expressément requises par lesdites autorités.

Titan DC s'engage à mettre en place (a) des mesures de sécurité physique visant à empêcher l'accès aux Infrastructures sur lesquelles sont stockées les données du Client par des personnes non autorisées, (b) des contrôles d'identité et d'accès via un système d'authentification ainsi qu'une politique de mots de passe, (c) un système de gestion des habilitations permettant de limiter l'accès aux locaux aux seules personnes ayant besoin d'y accéder dans le cadre de leurs fonctions et de leur périmètre d'activité, (d) un personnel de sécurité chargé de veiller à la sécurité physique des locaux Titan DC, (e) des processus d'authentification des utilisateurs et administrateurs, ainsi que des mesures de protection des fonctions d'administration, et (f) des processus et dispositifs permettant de tracer l'ensemble des actions réalisées sur son système d'information, et d'effectuer conformément à la réglementation en vigueur, des actions de reporting en cas d'incident impactant les données du Client. Titan DC, s'assurera que tout sous-traitant s'astreindra aux mêmes obligations en termes de mesure de sécurité physique visant l'accès aux infrastructures. Titan DC s'engage à s'assurer de l'effectivité des garanties offertes par le sous-traitant en matière de protection des données.

Le Client assure la sécurité des ressources, systèmes et applications qu'il déploie dans le cadre de l'utilisation des Services, et demeure notamment responsable de la mise en place de systèmes de filtrage des flux tels que pare feu, la mise à jour des systèmes et logiciels déployés, la gestion des droits d'accès, la configuration des ressources, etc. Titan DC ne sera en aucun cas responsable des incidents de sécurité liés à l'utilisation d'Internet, notamment en cas de perte, altération, destruction, divulgation ou accès non-autorisé à des données ou informations du Client.

10.2.3. Localisation et Transferts de données.

Titan DC déclare que les données téléchargées par le Client sur les serveurs de Titan DC peuvent être, au choix du Client, hébergées sur le territoire de l'Union Européenne ou sur des serveurs situés en dehors de l'Union Européenne. En tout état de cause, le Client garde la maîtrise sur la localisation géographique de ses données. Au regard du type de données qu'il télécharge sur les serveurs de Titan DC, et notamment si le Client choisit d'héberger des données à caractère personnel sur les serveurs de Titan DC, le Client prend soin de choisir un territoire compatible avec les exigences légales applicables à son activité et au type de données qu'il traite.

10.3. Traitements des données par Titan DC

Dans le cadre des Services, Titan DC collecte les données à caractère personnel du Client, qui font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions prévues par la loi n°78-17 précitée, à des fins (a) de gestion de la relation Client Titan DC (facturation, assistance et maintenance des Services, gestion commerciale, archivage, téléphonie, amélioration de la qualité, de la sécurité et de la performance des services, recouvrement, etc.), et (b) de respect de la réglementation applicable à Titan DC (notamment obligations légales de conservation des données de connexion et d'identification des utilisateurs).

Titan DC s'engage à ne pas utiliser les données ainsi collectées à d'autres fins que celles susmentionnées. Titan DC peut toutefois être amenée à devoir les communiquer à des autorités judiciaires et / ou administratives, notamment dans le cadre de réquisitions. En ce cas, et sauf disposition légale l'en empêchant, Titan DC s'engage à en informer le Client et à limiter la communication de données à celles expressément requises par lesdites autorités.

Les données traitées à des fins de gestion de la relation entre le Client et Titan DC sont constituées d'informations telles que nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, téléphones des collaborateurs du Client et sont conservées par Titan DC pendant toute la durée du Contrat et les trente-six (36) mois suivants.

Les données de connexion et d'identification des utilisateurs sont conservées par Titan DC pendant douze (12) mois à compter de la fin du contrat.

Les autres données à caractère personnel collectées et traitées par Titan DC afin de respecter ses obligations légales, sont conservées conformément à la loi applicable.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations susvisées le concernant.

Il peut exercer ce droit et obtenir communication desdites informations auprès du Délégué à la Protection des Données (DPD) de Titan DC par courriel à l'adresse électronique : dpo@titandc.fr ou encore par courrier postal à l'adresse :

Titan DC SAS, Délégué à la Protection des Données, 45 allée des Ormes, E. Space Park – Bâtiment D, 06250 Mougins, France en justifiant de son identité.

Il y sera répondu dans un délai de trente (30) jours suivant réception.

ARTICLE 11 – SUSPENSION DES SERVICES

11.1. Suspension de l'accès aux Services du fait d'une absence de paiement de la Redevance

Dans l'hypothèse où le Client ne paye pas tout ou partie de la Redevance dans les délais convenus aux conditions financières du Contrat, Titan DC pourra suspendre, après relance de payer, par email, restée infructueuse pendant un délai de 8 jours à compter de la date figurant sur l'email d'envoi, l'accès du Client aux Services, de sorte que le Client ne pourra plus utiliser les Services tant qu'il n'aura pas réglé toutes les sommes dues à Titan DC. En aucun cas le Client ne pourra demander quelque dommages et intérêts que ce soit du fait de cette suspension, quelle qu'en soit les conséquences.

Si, en dépit de cette suspension, le Client ne paye pas les sommes dues à Titan DC, Titan DC pourra résilier les présentes Conditions Générales conformément à l'article 13.1.

La fermeture du Service suite au non-paiement par le Client de sa prestation entraîne la suppression de l'intégralité des données, si le Client ne se manifeste pas pour les récupérer dans un délai de 15 jours, c'est-à-dire si le Client ne prend pas contact avec Titan DC dans un délai de 15 jours ou si les tentatives de contact de Titan DC aux coordonnées indiquées par le Client conformément à l'Article 4.2.1. des présentes Conditions Générales ne fonctionnent pas pendant un délai de 15 jours. Dans ce cadre, Titan DC ne peut être tenue pour responsable de la perte de ces données et n'est tenue à aucune obligation pour tenter de les récupérer.

11.2. Suspension de l'accès aux Services du fait d'une notification à hébergeur

Titan DC pourra suspendre les services en cas de notification à hébergeur conformément à l'article 4.2.3. des présentes Conditions Générales.

11.3. Suspension de l'accès aux Services du fait d'une demande émanant d'une autorité gouvernementale ou judiciaire

Titan DC pourra suspendre les Services dans l'hypothèse où une autorité gouvernementale ou judiciaire demande à Titan DC la suspension des Services.

11.4. Conditions financières applicables durant la suspension des Services

Quelle que soit la raison de la suspension des Services, sauf évènement de force majeure telle que définie par la loi et les tribunaux français, le Client demeurera redevable des Redevances pendant toute la durée de suspension des Services.

ARTICLE 12 – DUREE DU CONTRAT

12.1. Durée initiale

Le Contrat est conclu pour une durée déterminée correspondant à celle indiquée dans la Commande de Services ou dans les Conditions Particulières le cas échéant.

Le Contrat entre en vigueur lors de l'acceptation des présentes Conditions Générales par le Client sur le Site Internet et que le Client procède au paiement sur le Site Internet.

La reconduction tacite du Contrat est précisée soit dans la Commande de Service, soit dans les Conditions Particulières. A défaut de mention relative à la reconduction du contrat dans la Commande de Service ou dans les Conditions Particulières, la durée convenue est fixe et le contrat ne pourra être renouvelé qu'à la demande expresse du Client.

12.2. Maintien des Services à l'issue de la Période Initiale lorsque le Contrat ne prévoit pas de tacite reconduction

Par défaut, lorsque le Contrat ne prévoit pas de tacite reconduction, le Contrat sera de plein droit résilié à sa date d'échéance si le Client ne procède pas à la validation d'une nouvelle Commande de Services au moins 3 (trois) jours avant le terme du Contrat.

Si le Client souhaite le maintien sans discontinuité des Services, il devra régulariser la souscription d'une nouvelle Commande de Services au plus tard trois (3) jours avant l'échéance du Contrat. Sauf accord écrit contraire des Parties, les conditions contractuelles qui trouveront alors à s'appliquer seront celles en vigueur à la date de la nouvelle Commande de Services.

Ce nouveau contrat entrera en vigueur lors de l'acceptation des présentes Conditions Générales en ligne et paiement par le Client du prix applicable au moment de la Commande de Services pour les Services .

Tout défaut ou retard de paiement de la part du Client entraîne la rupture automatique du Contrat et donc la fermeture du Service sans mise en demeure préalable.

Le Client sera tenu informé du maintien du Service par courrier électronique à l'adresse de contact administratif que le Client aura communiqué à Titan DC.

Quel que soit le Service souscrit, Titan DC ne peut être tenue pour responsable de la non réception partielle ou totale d'un ou de plusieurs des e-mails de relance et de notification d'échéance de contrat.

Quel que soit le service souscrit, la prorogation n'est pas tacite et se fera aux conditions financières en vigueur au moment souscription de la nouvelle Commande de Services, et selon les conditions particulières de services le cas échéant et les conditions générales en vigueur à la date de la nouvelle souscription.

ARTICLE 13 – RESILIATION

13.1. Résiliation en cas de non-paiement par le Client

Dans l'hypothèse où le Client ne paye pas les sommes dues à Titan DC dans les délais convenus au Contrat, Titan DC pourra, après une mise en demeure non suivie d'un règlement, dans un délai de 7 jours calendaires suivant ladite mise en demeure, prononcer, par email, la résiliation de plein droit du Contrat, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Titan DC. Dans une telle hypothèse, le Client sera redevable de l'intégralité des sommes au titre des Services, l'intégralité des sommes dues à Titan DC devenant immédiatement exigibles.

13.2. Procédure collective

Sous réserve de la législation applicable, Titan DC peut résilier le Contrat en adressant un email au Client et en respectant un préavis de 1 (un) mois, si ce dernier fait l'objet d'une mise en cessation des paiements.

13.3. Résiliation pour faute

Hormis les cas prévus ci-dessus, en cas de manquement d'une des Parties à ses obligations au titre du Contrat, la Partie lésée pourra résilier ledit Contrat de plein droit, sans autre formalité qu'un email, 8 jours après réception d'un email resté infructueux. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre la partie lésée.

En cas de faute grave du Client, c'est à dire notamment en cas de spamming, phishing, hacking et piratage de quelque nature que ce soit effectué sur les Services ou par l'utilisation des Services, Titan DC pourra résilier le Contrat sans délai sans autre formalité qu'un email. Cette résiliation est sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre Titan DC.

Si le Client ne respecte pas les Conditions Générales de Titan DC, des conditions relatives à la politique anti-SPAM de Titan DC ou tous textes, règlement, courriers provenant d'une autorité gouvernementale ou judiciaire indiquant que l'utilisation est contraire à la législation en vigueur, Titan DC pourra de plein droit résilier, 8 (huit) jours après réception par le Client de l'email, le Contrat.

13.4. Effets de la cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit si le Client a payé toutes les sommes dues

Dès l'expiration ou la résiliation du Contrat :

Titan DC cessera de fournir les Services ;
toutes les obligations de paiement du Client au titre du Contrat, notamment les prix des Services mensuels dus jusqu'à la fin de la Durée indiquée sur la Commande de Services, deviendront immédiatement exigibles.

13.4.1. Sort des données en cas d'expiration du Contrat ou de résiliation pour quelque cause que ce soit si le Client a payé toutes les sommes dues à TITAN DC

Le Client s'obligera à procéder à la récupération de ses données au maximum 48 heures avant le dernier jour de la prestation d'hébergement. Il s'obligera pendant toute la durée du Contrat en sa qualité de producteur de données à sauvegarder régulièrement ses données.

En cas d'absence de récupération des données dans le délai imparti, Titan DC supprimera les données du Client sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à quelque dommages et intérêts de ce fait. Si le Client demande, par écrit, un délai de grâce supplémentaire afin de récupérer ses données, Titan DC facturera le maintien des services au tarif en vigueur. Le délai de grâce ne pourra être accordé par Titan DC qu'à la condition que le Client ait payé l'intégralité de ses factures.

Par ailleurs, en cas de résiliation sans délai pour faute grave, Titan DC restituera les données sur demande, à la condition qu'un rendez-vous soit pris afin que les données soient restituées.

A la fin du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Client devra faire son affaire de la récupération de ses données au maximum 48 heures avant le dernier jour de la prestation d'hébergement. Titan DC ne pourra être tenue pour responsable de l'effacement des données en cas d'omission par le Client de leur récupération et Titan DC ne sera en aucun cas tenue de les restituer.

13.5. Effets de la cessation du Contrat pour quelque cause que ce soit si le Client n'a pas payé toutes les sommes dues

Si le Client n'a pas payé toutes les sommes dues, Titan DC pourra exercer un droit de rétention sur les données et Équipement du Client, conformément à l'article 15 des présentes Conditions Générales. Une fois complet paiement de toutes les sommes dues à Titan DC, Titan DC restituera les données, sous réserve que le Client se manifeste dans un délai de 8 jours à compter du complet paiement des sommes dues à Titan DC. Pour ce faire, Titan DC et le Client conviendront des modalités de restitutions des données.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS FINANCIERES

14.1. Conditions tarifaires

La Redevance est précisée sur la Commande de Services. Tous les prix sont hors taxes.

14.2. Facturation

Quelle que soit le service et la durée souscrite, et sauf s'il est prévu d'autres dispositions dans les Conditions Particulières, la Redevance est payable à date fixe et d'avance pour toute la durée de la prestation.

14.3. Modalités de paiement

Le mode de règlement utilisé sera par défaut le prélèvement SEPA, la carte de crédit (Visa, Mastercard) ou le virement (la totalité des frais bancaires étant à la charge du Client).

Les paiements par virement doivent être réceptionnés par Titan DC au plus tard une semaine avant l'échéance de la période en cours.

Les paiements par chèque ne sont pas acceptés.

Les paiements devront être effectués en Euros uniquement.

Toutes les Redevances à verser au titre du Contrat n'incluent pas les taxes en vigueur, qui seront facturées en sus et à la charge du Client.

14.4. Révision des prix

Dans l'hypothèse où la relation contractuelle entre Titan DC et le Client s'étend sur une durée supérieure à un an, Titan DC pourra réviser, à la date anniversaire du Contrat, les prix pratiqués en utilisant la formule suivante.

Le prix sera révisé annuellement conformément à la formule suivante :

$$P1 = P0 \times (S1 / S0)$$

P1: prix révisé

P0 : prix contractuel d'origine

S0 : indice SYNTEC de référence retenue à la date contractuelle d'origine ou lors de la dernière révision du prix

S1 : dernier indice publié à la date de révision

En cas de disparition de l'indice susmentionné, les parties conviennent de le substituer par un indice équivalent. A défaut d'accord entre les Parties, la Partie la plus diligente saisira en référé Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Cannes pour qu'il tranche le désaccord et désigne un indice de substitution.

14.5. Défaut de paiement

L'exécution de toute prestation est conditionnée par le versement complet du prix prévu dans la Commande de Services ou le devis (ou dans toute autre clause ou annexe du Contrat).

Les délais de paiement sont précisés dans la Commande de Service et la facture.

La prestation est considérée « payée » lorsque le paiement effectif est entre les mains de Titan DC.

En cas de retard de paiement, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture concernée, sera applicable aux sommes exigibles à compter du jour suivant la date d'échéance du montant non réglé jusqu'à son paiement intégral, éventuellement augmentées des frais et charges que Titan DC aurait engagés aux fins du recouvrement de l'impayé.

Est considéré comme un défaut ou un retard de paiement, le défaut de provision et/ou rejet par l'établissement bancaire de Titan DC par prélèvement, ou l'annulation du paiement par carte bancaire.

Le non-paiement, total ou partiel, par le Client d'une facture emportera immédiatement et automatiquement

déchéance du terme de l'ensemble des factures émises par Titan DC, qui deviendront ainsi immédiatement exigibles par Titan DC.

Toute contestation du Client, relative aux tarifs et factures de Titan DC devra être formalisée par email motivé, reçue par Titan DC dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'émission des factures en cause.

Le retard ou le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable :

la possibilité de suspendre ou de résilier conformément au présentes Conditions Générales tout Service en cours jusqu'au complet règlement des sommes dues par le Client ;
la suspension de tous les Services en cours, quelle que soit leur nature,

Les frais de recouvrement ainsi que les frais de rejet restent à la charge du client avec un montant minimal forfaitaire de 40 euros Hors Taxes que le client devra acquitter.

14.6. Contestation du montant d'une facture TITAN DC par le Client

En cas de contestation du Client sur le montant facturé par TITAN DC, le Client règle l'intégralité des sommes dues avant toute discussion avec Titan DC. Si les contestations du Client sont fondées et justifiées, Titan DC remboursera au Client les sommes litigieuses sans délai.

ARTICLE 15 – DROIT DE RETENTION

Titan DC pourra exercer un droit de rétention sur les données du client, de quelque nature que ce soit, jusqu'au complet paiement des sommes dues.

ARTICLE 16 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les logiciels, présentations d'information, jeux, dénominations, noms commerciaux, textes, commentaires, images, illustrations, marques de produits ou de services, inventions, et de manière générale toute création quel que soit le genre accessible à l'aide des sites de Titan DC, demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, à savoir Titan DC, les fournisseurs de programmes, les éditeurs de jeux ou tout autres ayants droits, étant entendu que seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé par le Client.

La constitution et la télétransmission de données, d'informations, de logiciels, de jeux s'effectuent sous le contrôle et la responsabilité du client.

Le Client reste titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle qu'il détient sur les données qu'il installe sur les Services.

ARTICLE 17 – CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à traiter comme confidentielles les informations recueillies pendant l'exécution du Contrat et devant être considérées confidentielles soit parce que :

- elles sont expressément désignées comme confidentielles par la Partie auprès de laquelle
- elles sont recueillies ;
- elles relèvent de domaines confidentiels par nature, par exemple, lorsqu'il s'agit de données personnelles, commerciales, industrielles, techniques ou stratégiques non divulguées.

Chacune des Parties traitera ces informations confidentielles avec le même degré de précaution et de protection que celui qu'elle doit accorder à ses propres informations confidentielles de même importance. Elle conservera pendant toute la durée du Contrat, puis pendant une durée de cinq (5) ans à compter de son expiration pour quelque cause que ce soit, lesdites informations confidentielles et s'abstiendra de les divulguer sauf à des employés

ou à des tiers prestataires soumis à une obligation de confidentialité, qui en auront besoin pour l'accomplissement de leur mission à l'occasion et pour les besoins de l'exécution du Contrat.

La divulgation par les Parties entre elles d'informations confidentielles au titre du Contrat, ne peut, en aucun cas, être interprétée comme conférant, à la Partie qui les reçoit un droit de propriété ou de licence quelconque.

ARTICLE 18 – CESSION

Le Client ne peut pas céder son contrat à un tiers sans l'autorisation écrite de Titan DC. En cas d'absence de réponse sous quinze jours à compter de la réception de la demande écrite, Titan DC sera réputée avoir refusé la cession.

Titan DC peut à tout moment transférer, céder ou apporter à un tiers sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ses droits ou obligations nés du Contrat, après en avoir informé préalablement le Client qui ne pourra s'y opposer.

ARTICLE 19 – DIVERS

19.1 Si l'une des stipulations du Contrat s'avérait nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du Contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

19.2 Le fait, pour l'une des Parties, de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause des Conditions Générales ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

19.3 Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre. Chacune des Parties demeure donc responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnel. Aucune des Parties ne pourra invoquer des dispositions des présentes Conditions Générales pour se comporter à l'égard des tiers comme ayant la qualité d'agent, de représentant ou de mandataire de l'autre Partie, ni l'engager à l'égard de tiers. Les présentes Conditions Générales sont exemptes de tout affectio societatis, chacune des Parties conservant son entière autonomie, ses responsabilités et sa clientèle propres.

19.4 Les titres des articles des présentes Conditions Générales sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas en conditionner le sens ou l'interprétation.

19.5 Pour l'exécution du Contrat, les Parties élisent respectivement domicile aux adresses figurant dans la Commande de Services. Dans l'éventualité d'une modification géographique du Site Client, le Client le notifie à TITAN DC par écrit sans délai.

19.6 Toute modification des présentes Conditions Générales doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties. A moins qu'il n'en soit expressément convenu autrement par écrit entre les Parties, aucune modification ne saurait produire des effets rétroactivement.

Le Client accepte que Titan DC puisse le mentionner dans les documents de marketing ou le Site Internet de Titan DC. Le Client accorde à Titan DC le droit d'utiliser les noms commerciaux et les marques qu'il détient uniquement dans un cadre marketing.

ARTICLE 20 - SOLIDARITE DE LA PERSONNE QUI ACCEPTE LE PRESENT CONTRAT

Le signataire du Contrat doit avoir le pouvoir de signer et/ou d'accepter les présentes Conditions Générales afin d'engager la personne morale qui souscrit aux services, dans l'hypothèse où le Client est une personne morale.

Dans l'hypothèse où la personne morale conteste être tenue par le présent Contrat du fait de l'absence de pouvoir pour l'engager de la personne signataire du présent Contrat, la personne signataire du présent Contrat sera indéfiniment solidaire de toutes sommes qui seraient due au titre du présent Contrat.

Titan DC sera donc fondée à demander le complet paiement des sommes dues au signataire du présent Contrat / à la personne qui a émis un bon de commande suite à l'émission d'une commande de Services acceptée, en ligne, les présentes conditions générales.

ARTICLE 21 – DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

21.1 Le Contrat est soumis au droit français.

21.2 Les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du Contrat, seront préalablement soumis à une médiation entre les Parties. Cette procédure est confidentielle.

Un centre de médiation notoirement connu sera saisi conjointement ou à la demande de la Partie la plus diligente. La médiation sera mise en œuvre devant un médiateur unique appartenant à ce centre de médiation. En cas de désaccord sur la désignation du centre de médiation, la médiation sera organisée sous l'égide du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Cannes.

Les Parties se soumettront au règlement du centre de médiation désigné lequel nommera le médiateur qui organisera la médiation. La tentative de médiation devra être faite de bonne foi et les Parties conviennent, dans cet esprit, de se rencontrer au moins une fois sous l'égide du médiateur. A défaut d'accord contraire des Parties, la médiation ne saurait se prolonger au-delà d'un délai de 3 (trois) mois à compter de la saisine du médiateur. Les frais et honoraires de la médiation seront supportés par moitié par chacune des Parties. Chaque Partie conservera à sa charge les frais et honoraires des conseils éventuellement désignés par elles dans le cadre de la médiation.

Les Parties acceptent d'ores et déjà qu'en cas d'accord de médiation, celui-ci sera rédigé et signé par les Parties sous l'égide du médiateur, puis pourra être soumis à la requête de la Partie la plus diligente au Tribunal de Commerce de Cannes afin d'être homologué et obtenir ainsi force exécutoire.

A défaut d'accord d'une des Parties en vue de cette homologation, la Partie la plus diligente pourra saisir en référé le Tribunal de Commerce de Cannes en vue d'obtenir cette homologation avec formule exécutoire, même par défaut.

Les coûts de la procédure d'homologation seront partagés entre les Parties.

Si toutefois l'action juridique d'une des Parties était soumise à un délai de prescription susceptible de prendre fin pendant la médiation, cette Partie pourrait interrompre la prescription par tout moyen de droit, à titre conservatoire, cette procédure restant toutefois suspendue jusqu'à l'issue de la médiation.

En cas d'échec de la médiation, chaque Partie retrouvera sa liberté pour saisir le Tribunal de commerce de Cannes à qui les Parties confient compétence exclusive nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.

L'acceptation des présentes Conditions Générales dans le cadre des Services se faisant directement en ligne, par le biais d'un clic sur le bouton « Accepter les CGV », sur le Site Internet sans qu'il ne soit nécessaire de signer de façon manuscrite le présent document de signer les paraphes, ni de préciser la date.